

COMMUNIQUE DE PRESSE

Metz, le 13 décembre 2021

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Appel à projets 2022 « pour la fraternité, contre le racisme et l'antisémitisme, contre la haine anti-LGBT+ »

L'État, à travers la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) a lancé un nouvel appel à projets local « pour la fraternité, contre le racisme et l'antisémitisme, contre la haine anti-LGBT+», dont la mise en œuvre et la gestion sont portées par la préfecture de la Moselle.

Cet appel à projets, doté d'une enveloppe unique de 2,3 millions d'euros pour l'année 2022, vise à déployer en Moselle deux plans nationaux portés par le Gouvernement : le plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme et le plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023.

Cet appel à projets local soutient des actions d'éducation, de prévention, de formation et d'aide aux victimes, des actions relatives à la communication et à l'organisation d'événements en lien avec la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ainsi que la lutte contre la haine anti-LGBT+.

Il s'adresse aux structures luttant contre le racisme, l'antisémitisme et/ou la haine anti-LGBT+, telles que les associations loi 1901, les établissements culturels, ou encore les établissements scolaires et universitaires.

Le dépôt des candidatures se fait auprès de la préfecture de la Moselle jusqu'au 15 janvier 2022.

Bonus ruralité

Les territoires ruraux comptent encore peu d'associations de défense des droits des personnes LGBT+, ce qui rend le parcours et l'accès aux droits des personnes gays, lesbiennes, bi et trans souvent complexe dans ces territoires.

Afin de favoriser la mise en œuvre d'actions locales en direction des personnes LGBT+ dans les territoires ruraux, un bonus ruralité doté d'une enveloppe supplémentaire pour l'année 2022 accompagne l'appel à projets local « pour la fraternité, contre le racisme et l'antisémitisme, contre la haine anti-LGBT+ ».

Dans ce cadre, les projets retenus pour bénéficier du soutien financier de la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme (DILCRAH) au titre de l'appel à projets local 2022, pourront bénéficier d'une subvention supplémentaire équivalente à 50 % du montant de la subvention DILCRAH accordée, s'ils s'inscrivent dans les territoires ruraux.

Calendrier

- Jusqu'au 15 janvier 2022 : dépôt des candidatures ;
- Du 15 janvier au 15 février 2022 : instruction locale et sélection des projets ;
- Jusqu'au 28 février 2022 : tenue des comités opérationnels de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (CORAH) ;
- Jusqu'au 7 mars 2022 : transmission à la DILCRAH des projets validés en CORAH ;
- À partir du 15 mars 2022 : notification par la DILCRAH des enveloppes départementales pour notification par la préfecture aux porteurs de projets des résultats de l'appel à projets local.

Plus d'information sur les modalités de dépôt des candidatures :

<https://www.moselle.gouv.fr/Actualites/Appel-a-projets-local-2021-2022>

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Noëly Ballabio : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle